



DÉPARTEMENT
DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Membres votants : 15

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 août 2022

Le vingt-neuf août deux mil vingt-deux à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 25 août 2022

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Carole ANDRIES, Sarah AFENDIKOW, Lucie HARREAU, Hubert COLLAVET, Nathalie BARON

Excusés : Pierre-Alain MENNERON (donne pouvoir à Florent CHOLAT), Benoît ROSSIGNOL (donne pouvoir à Pascal SOUCHE), Pascal PERRIER (donne pouvoir à Hervé ALOTTO), Brigitte ORGANDE (pouvoir à Nathalie BARON)

Secrétaire de séance : Hervé ALOTTO

DEL2022_048 : Contrat de cession tripartite 10 jours de la culture – Dispositif des petites formes artistiques

Elise BRALET indique que Grenoble-Alpes Métropole organise du 15 au 27 octobre 2022 la quatrième édition des 10 Jours de la Culture. Dans ce cadre, elle met en place un dispositif nommé « petites formes artistiques », qui a pour vocation de contribuer à l'irrigation du territoire métropolitain en propositions artistiques et culturelles sur le temps des 10 Jours de la Culture. Ce dispositif cible prioritairement les communes de moins de 4000 habitants ainsi que les communes ayant des Quartiers Politiques de la Ville et/ou des Quartiers de Veille Active.

Pour cela, la Métropole a constitué une offre de petites formes artistiques, proposées par les acteurs culturels du territoire, qu'elle a porté à connaissance des communes. Ces dernières se sont donc positionnées sur une ou plusieurs petites formes à accueillir. Par ailleurs, Grenoble-Alpes Métropole propose de financer à hauteur de 70% du coût financier TTC de la proposition retenue – laissant à charge 30% pour la commune.

La commune de Champagnier s'est positionnée pour accueillir une petite forme artistique :

- Théâtre d'improvisation « Improloco », le mercredi 19 octobre à 20h30 (prise en charge de la commune à hauteur de 30 % du coût TTC de la prestation, soit 579 euros TTC) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'approuver** la participation de la commune à la quatrième édition 10 Jours de la Culture, organisée par Grenoble-Alpes Métropole du 15 au 27 octobre 2022 ;
- **D'accepter** les termes financiers du contrat de cession tripartite ;

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat de cession tripartite et tous documents correspondants à cette délibération.

Modalités de vote :

15 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION



Florent CHOLAT
Maire

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.